COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Avril 2014

PRESENTS:

Mmes COPPIN, CORBEAUX, FILLIEUX, LESUEUR, MAGINET, MUTTE, VERCRUYSSE, WALLEZ Mme DEMESURE, arrivée à 19h15 Mrs BERNARD, CAPELLE, GOSSET, LE PEURIEN, MAUGARS, PHILIPPE, RANDA, ROSIER, VICENTE

Madame HAUTION: Directrice Générale des Services

POUVOIRS:

M. DROUSIE Denis à M. PHILIPPE Daniel Mme DEMESURE Aurore (arrivée à 19h15) à Mme WALLEZ Linda

ABSENTS:

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme WALLEZ Linda ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

M. Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h35.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, qui portent essentiellement sur des délibérations d'ordre budgétaire notamment compte administratif, compte de gestion et budget primitif, M. Le Maire présente à l'assemblée les définitions du compte administratif, du budget primitif et des Restes à Réaliser.

Le compte administratif:

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par « l'ordonnateur » de la collectivité, c'est-à-dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par l'Assemblée au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.



Le Budget Primitif:

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 15 avril, exceptionnellement avant le 30 avril, l'année de renouvellement des organes délibérants. Il est composé de 2 sections :

- la section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charge du personnel, dépenses courantes....)
- la section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...) Après son vote, un budget est toujours susceptible d'être modifié par décisions modificatives ou budget supplémentaire.

Les Restes à Réaliser :

Les restes à Réaliser correspondent :

- aux dépenses d'Investissement et de fonctionnement, engagées et non mandatées,
- aux recettes certaines de fonctionnement et d'investissement n'ayant pas donné lieu à un titre de recettes

I COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de Gestion 2013 établi par Monsieur le Receveur Municipal.

Ce compte de gestion présente les résultats budgétaires de l'exercice 2013.

Résultat de clôture 2013

Section de fonctionnement :

Excédent de

584 457.68 euros

Section d'investissement :

Excédent de

3 410 373.12 euros

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PZ

II COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. Le Maire précise au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un président de séance pour procéder au vote du compte administratif et M. Le Maire quittera la séance. M. Maugars Gérard est désigné à l'unanimité.

1° Monsieur Le Maire, présente à l'assemblée, le compte administratif de l'exercice 2013, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses 2013	1 525 901.26		811 799.22
Dépenses annulées	+ 1584.79		0,00
Recettes 2013 (hors 1068)	2 110 995.45		462 249.18
Recettes annulées	- 2 221.30		749
Excédent de fonctionnement capitalisé 2012 (1068)			667 015.03
Résultats de l'exercice	584 457.68		316 715.99
Résultats 2012 reporté	0.00		3 093 657.13
Excédent ou déficit 2013	584 457.68		3 410 373.12
		3 994 830.80	
Restes à réaliser	0.00		-3 097 389.45
Restes à recevoir	0.00		0.00
	0.00		-3 097 389.45
		897 441.35	

2° M. Le Maire donne la parole à M. Maugars Gérard et quitte la séance

3° Le conseil municipal:

- prend acte de la présentation du compte administratif 2013
- constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2013, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour: 16 Contre: 0

03 ne participant pas au vote : M. Randa Christian, M. Capelle Laurent, Mme Corbeaux Hélène (documents non communiqués)



III_AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA.

Le résultat comptable de l'exercice 2013 majoré des excédents ou déficits reportés se présente comme suit:

- Section de fonctionnement
 - o excédent de 584 457.68 euros
- Section d'investissement
 - o excédent de 3 410 373.12 euros
 - o restes à réaliser : 3 097 389.45 euros
 - o restes à recevoir : 0.00 euros.

Le Conseil Municipal. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section du fonctionnement 2013 comme suit :
 - o 584 457.68€ pour financement des restes à réaliser 2013 (art 1068)
- décide à l'unanimité d'émettre un titre de recette d'un montant de 584 457.68€ au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé", opération 100.
- décide à l'unanimité de reporter l'excédent de l'investissement d'un montant de 3 410 373.12 euros au budget primitif 2014, au compte 001, opération 100.

IV EXAMEN DES PROJETS DE DELIBERATIONS

1) Tarifs Accueils de Loisirs sans Hébergement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Accueils de Loisirs sans Hébergement 2014 fonctionneront comme suit:

6-17 ans Avril:

→ 9H00-17H00 (journées complètes)

Petite Enfance Juillet/Août → 9H00-17H00 (journées complètes)

6-17 ans Juillet/Août

→ 9H00-17H00 (journées complètes)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 01^{er} janvier 2013, la CAF a mis en œuvre un nouveau dispositif ayant pour objectifs de proposer aux familles vulnérables, une tarification adaptée à leurs ressources. Ce nouveau dispositif nous a conduit à réviser notre politique tarifaire :

la participation de la CAF consistera à une participation forfaitaire fixe dont l'unité de mesure est l'heure enfant selon les modalités suivantes :

Quotient Familial	Montant maximal de la participation familiale (coût du repas compris ou non)	Participation fixe de la CAF
0 – 369€	0.25€/he	0.50€/he
De 370 à 499€	0.45€/he	0.30€/he
De 500 à 600€	0.60€/he	0.15€/he

Une convention « L.E.A »: (Loisirs Egalitaire Accessible) a été signée avec la CAF, convention d'une durée de 3 ans pour une période du 01^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Après discussion et analyse:

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs journaliers suivants :

AVRIL - JUILLET - AOUT- (journées complètes 8H avec repas du midi et goûter)

Pour les allocataires QF < 600 :

Quotient familial	Montant de la participation familiale par heure	Montant de la participation familiale par jour
0 – 369€	0.20€/he	1.60€
De 370€ à 499€	0.30€/he	2.40€
De 500€ à 600€	0.55€/he	4.40€

Pour les allocataires QF > 600, non allocataires et Hors Régime Général :

ANNEE	%	R	ECQUIGNI	ES	F	EXTERIEUR	RS
		ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN	ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN
2014		4.50	7.90	11.90	6.10	11.90	17.60



Pour le droit d'inscription JUILLET et AOUT:

		Montant / Jour	Montant par mois (*17J)	Droit d'inscription (Montant par jour * 17 Jours / 2)
Allocataires	QF de 0 – 369€ QF de 370€ à 499€	1.60€ 2.40€	27.20€ 40.80€	13.60€ 20.40€
	QF de 500€ à 600€ QF>600€-Recquignies	4.40€ 4.50€	74.80€ 76.50€	37.40€ 38.25€
	QF>600-Extérieurs	6.10€	103.70€	51.85€
Non allocataires	Non allocataires Recquignies	7.90€	134.30€	67.15€
Et	Hors Régime général Recquignies	11.90€	202.30€	101.15€
Hors Págima	Non allocataires Extérieurs	11.90€	202.30€	101.15€
Régime Général	Hors Régime général Extérieurs	17.60€	299.20€	149.60€

- précise que le montant du droit d'inscription sera déduit du titre de recettes adressé au débiteur.
- précise que toute semaine commencée sera due en totalité.
- précise que l'attestation CAF sur laquelle figure le Quotient familial est à fournir impérativement, faute de quoi, le tarif non allocataire sera appliqué.

1 Bis) Tarifs Camp d'Eté du Dimanche 27 Juillet au samedi 09 Août 2014 en Corse

M. Le Maire informe l'assemblée que cette année le camp d'été s'effectuera en Corse pour les enfants 13-17 ans pendant 14 jours du 27 Juillet au 09 Août 2014 et qu'il y a lieu de déterminer le tarif du séjour qui sera appliqué :

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'appliquer le tarif suivant :
 - 180€ pour les habitants de Recquignies, paiement par titre de recette, possibilité en 3 fois : avril, mai, juin 3x60€
 - 310 € pour les Extérieurs, paiement par titre de recette, possibilité en 3 fois : avril, mai, juin 2x100€ et 1x110€

ph

2) Tableau des emplois

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il n'y a aucune modification à apporter au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2013.

3) Rémunération Personnel Encadrement Centre de Loisirs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les rémunérations du personnel d'encadrement des centres de loisirs 2014, en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de la filière animation.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Mr le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de fixer les rémunérations du personnel d'encadrement des centres de loisirs comme suit :

Directeur:

6^{ème} échelon du grade d'animateur Principal 2ème classe (IB 422-IM 375)

Diplômé ou stagiaire :

3ème échelon de l'échelle 5-Adjoint d'animation principal 2ème classe (IB 342-IM 323)

Non diplômé :

1^{er} échelon de l'échelle 3-Adjoint d'animation 2^{ème} classe (IB 330 – IM 316)

Indemnité de camping: 15.00 euros par nuit

Retenue sur salaire : En cas d'absence, une retenue sur salaire sera effectuée au prorata.

Frais de déplacement pour les directeurs: les frais de déplacement pour l'utilisation du véhicule personnel par le directeur seront indemnisés en fonction du kilométrage réalisé, et après validation par l'autorité territoriale de la fiche de mission prévue à cet effet.

4) Tarifs concessions cimetière et columbarium

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les tarifs des concessions et du columbarium pour les cimetières de Recquignies et Rocq applicables au 1er Juillet 2014.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Après en avoir délibéré,



- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs :

CONCESSIONS CIMETIERES

30 ans : 34.00 euros le m² 50 ans : 44.00 euros le m²

COLUMBARIUM

	15 ANS	30 ANS
La case	841.50 €	1177.00 €
La cave urne	1094.50 €	1430.00 €

5) Prime médaille famille française

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner les primes versées aux bénéficiaires de la Médaille de la Famille Française.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes comme suit :

Médaille Bronze Médaille Argent 35.00 euros 50.00 euros

Médaille Or

65.00 euros

6) Bourses communales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant des bourses communales.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de maintenir le montant de la bourse communale à 75.00 euros par enfant

7) Prime personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revaloriser le montant de la prime versée au personnel communal.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité de revaloriser la prime versée au personnel communal pour l'année **2014** et de la porter à 838.00 euros.

PIL

8) Jouets de Noël

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner les montants attribués pour les jouets de Noël des enfants du personnel communal.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs d'attribution pour l'année 2014 comme suit :

. de la naissance à 3 ans révolus
. de 4 ans à 9 ans révolus
. de 10 ans à 14 ans révolus
. de 10 ans à 14 ans révolus

9) Prime médaille départementale et communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant des primes versées aux agents bénéficiaires de la Médaille Départementale et Communale.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes comme suit :

Echelon Argent - 20 ans de service 130.00 €
Echelon Vermeil - 30 années de service 180.00 €
Echelon Or et Grand Or- 38 et 43 années de service 240.00 €

10) Prime départ retraite

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant de la prime versée aux agents admis à la retraite.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de maintenir le montant de la prime retraite comme suit :

Moins de 10 ans d'ancienneté220.00 ∈Par année supplémentaire de 11 à 30 ans+22.00 ∈ par anPar année supplémentaire à partir de 31 ans+40.00 ∈ par an

PL

11) Bilan des marchés 2013 et mises en concurrences :

1° Bulletin Municipal 2013-2014

- Société retenue : EXPRIMEUR

2° Balayage des fils d'eau

Société retenue : SITA NORD

3° Construction des Ateliers Municipaux

- Sociétés retenues :
 - o Lot n° 1 : LEFEBVRE
 - o Lot n° 2: TRACONORD
 - o Lot $n^{\circ} 3 : STM$
 - o Lot n° 4 : HANNOTIAUX
 - o Lot n° 5 : GROSFILS
 - o Lot nº 6: JOUANNOT
 - o Lot no 7: ECOTHERM
 - o Lot n° 8 : SAE
 - o Lot n° 9 : SOGEA
 - o Avenant avec l'entreprise SOGEA, attributaire du lot n° 09, un supplément de travaux pour la somme de 2 147.38€ HT

4° Construction de la Médiathèque

- Sociétés retenues :
 - o Lot n° 1 : TOMMASINI
 - o Lot n° 2: NORMAND CONSTRUCTION
 - o Lot n° 3: CONSTRU
 - o Lot no 4: SGM
 - o Lot no 5: DUSSART
 - o Lot nº 6: PETIT
 - o Lot nº 7: SERVAIS
 - o Lot nº 8: JOUANNOT
 - o Lot no 9: CRM
 - o Lot nº 10 DOUBLET

5° Cour de l'école Paul Langeyin

- Société retenue : MONTARON

PL

6° Transport Scolaire 2013-2014

Société retenue : Autocars de L'Avesnois

7° Chemin de Rocq ou d'Aroniaux

- Société retenue : Maxime Parée

8° Coquilles noël

Société retenue : Auchan

9° Colis des Anciens et du Personnel

- Société retenue : Clos Madame

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré,

- valide cette présentation

12) Cadeaux Budget 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée dans le cadre des fêtes et cérémonies, le comptable, bien que la réglementation n'édicte pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat délivré par l'ordonnateur, le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité.

De ce fait, le comptable de notre collectivité sollicite de la part de l'assemblée délibérante une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité la liste des dépenses imputées au 6232 : Fêtes

Dénomination	Valeur indicative	Caractéristiques
Cadeau vœux population	1 € unitaire environ	
Bon d'achat départ en retraite du personnel :	100 € unitaire	
Cadeau Mariage Administrés :	15 € unitaire	
Dictionnaires	30 € unitaire	1 Dictionnaire Anglais ou Allemand ou Français



Pot amitié personnel – congés :		
Corbeille de fruits	27 € unitaire	1 /membre personnel
Ducasse Recquignies :		
Lots tombola	900 €	
Carte cadeau belote	140 €	2x30 € + 4x20 €
Ducasse rocq:		
Lots tombola	600 €	
Tickets manèges ducasse Forains	500 €	
Colis Noël au personnel:	35 € unitaire	1 /membre personnel
Coquilles noël enfants agents + écoles	Inclus dans l'appel d'offre du CCAS	
Fêtes des Mères :		
Porcelaine	15 €	
Carte Cadeaux	Bronze : 35€	
	Argent: 50 €	
	Or: 65 €	
Diplômes Médailles du Travail Administrés:		
Cadeaux	12 €	
Médaille du travail du personnel:		
Carte cadeau	60 €	
Cadeau Saint Eloi personnel	6 € environ unitaire	1 /membre personnel
Cadeau fin d'année Elus	15 € environ unitaire	1 /membre conseil
Noel enfants personnel:	Naissance à 3 ans : 55€	
Carte cadeau	4 ans à 9 ans : 60€	
	10 ans à 14 ans : 70€	
Divers:		
Tickets boissons ou alimentation	2 € unitaire	

- adopte à l'unanimité la liste des dépenses imputées au 6232 : Sport

Dénomination	Valeur indicative	Caractéristiques
Ducasse Recquignies :		
Primes Course Cyclistes	380 €	
Ducasse rocq :		
Primes Course Cyclistes	380 €	
Course pédestre :		
Lots	1650 €	
Cadeaux enfants	805 €	Prix unitaire moyen 3.30 € x 250
Cadeaux organisateurs adultes	300 €	Prix unitaire moyen 2.72 € x 110
Loterie enfants	200 €	
Récompenses	735 €	4 voyages : 40+30+641+24
Semaine du sport :		
Cadeaux enfants écoles	590 €	Prix unitaire moyen 2.50 € x 253
•	1080 €	Prix unitaire moyen 4 € x 270
	270 €	Prix unitaire moyen 1 € x 270
Forum santé :		
Lot	150 €	
Téléthon :		
loterie	230 €	
Divers: Tickets boissons ou alimentation	2 € unitaire	

- les valeurs sont données à titre approximatif, la dépense globale par catégorie ne pourra excéder les crédits inscrits au budget.



13) Dispositif VVV-LJN 2014 sollicitation de financement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dispositif Ville Vie Vacance / Loisirs des Jeunes dans le Nord est mis en place conjointement par l'Etat et le Département du Nord afin de promouvoir des activités de loisirs de qualité.

Le volet « Loisirs des Jeunes dans le Nord » (LJN) est soutenu par le département, sur toute l'année et sur l'ensemble du Département.

Le volet « Ville Vie Vacances » (VVV) est mené par l'Etat, sur la période des vacances scolaires et dans les sites prioritaires de la politique de la ville.

M. le Maire propose de solliciter le dispositif LJN/VVV concernant le volet VVV pour financer le camp d'été 13-17 ans en Corse

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré,

- Donne son accord de principe, à l'unanimité, pour s'inscrire dans le dispositif VVV/LJN 2014.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions se rapportant à ce dispositif.

14) Validation du Projet éducatif local

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet éducatif 2014 de notre commune.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré,

valide à l'unanimité le projet éducatif local

15) Validation Programmation CUCS 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats urbains de cohésion sociale signés en 2007 pour une durée de 3 ans, ont été reconduits par circulaire du 5 Juin 2009 et du 8 Novembre 2010 jusqu'au 31 décembre 2014.

Au titre de la programmation de 2014, il est proposé au Conseil Municipal de valider les actions suivantes :

- «En attendant la médiathèque »
- « Projet local Manger / Bouger »

B

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré,

- Valide la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
- Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les documents correspondants et à demander une subvention aussi élevée que possible auprès des services de l'Etat.

16) Fonds de concours des travaux de voirie CAMVS 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a repris la compétence voiries à partir du 1^{er} Janvier 2010.

Il y a lieu de délibéré sur le fonds de concours équivalent à 40% des dépenses d'investissement réalisées en 2013 par la CAMVS concernant les voiries transférées par la Commune.

Ceci exposé, Monsieur le Maire présente et propose d'accepter le tableau du fonds de concours 2013 :

Tiers	Objets	Montants Mandatés par l'AMVS	FCTVA	Part AMVS (60%)	Part Communale (40%) fonds de concours
CEGELEC (sit 1 et 2)	Aménagement Rue du Bois de Rousies	213 313 € 86	33 025 €25	108 173 € 17	72 115 € 44
SQE Services (sit 1 à 4)	Aménagement Rue du Bois de Rousies	7 558 € 72	1 170 € 24	3 833 €09	2 555 € 39
Réseaux Publics Concept	Aménagement Rue du Bois de Rousies	16 648 € 32	2 577 € 49	8 442 € 50	5 628 € 33
Montaron (sit 1 à 3)	Aménagement Rue du Bois de Rousies	455 315 €	70 491 €87	230 893 €88	153 929 €25
Closambre	Aménagement Rue du Bois de Rousies	3 883 €41	601 €23	1 969 € 31	1 312 € 87
TOTAL Arrondi à l'Euros près		696 719 €	107 866 €	353 312 €	235 541 €

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le tableau du fonds de concours 2013.
- Précise que notre participation au titre du fonds de concours est prévue au budget primitif 2014.



V BUDGET PRIMITIF 2014

1) Section de Fonctionnement et section d'Investissement BP 2014 et vote des taux d'imposition

Suite au travail des différentes commissions (Travaux, Educative, Fêtes et Sports, Communication et Information), M. Le Maire présente à l'assemblée le BP 2014 qui se résume de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	2014
Chapitre	Budget Primitif
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	651 184.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	927 223.97
014 ATTENUATION DE PRODUITS	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	152 500.00
66 CHARGES FINANCIERES	1 000.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500.00
022 DEPENSES IMPREVUES	20 000.00
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	1 756 407.97
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	293 225.97
042 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	22 642.02
Total des Dépenses d'ordre de Fonctionnement	315 867.99
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 072 275.96

Recettes de fonctionnement	2014
Chapitre	Budget Primitif
013 ATTENUATION DE CHARGES	50 000.00
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	74 650.00
73 IMPOTS ET TAXES	1 203 816.96
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	666 309.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 250.00
76 PRODUITS FINANCIERS	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 250.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 072 275.96



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2014
Chapitre	Budget Primitif
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	253 280.00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	978 278.82
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	586 501.89
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 322 595.86
020 DEPENSES IMPREVUES	30 500.00
Total Démanage Déalles d'Anyogéagamant	E 150 (5) 55
Total Dépenses Réelles d'Investissement	5 172 656.57
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	214 707.51
Total des Dépenses d'ordre d'Investissement	214 707.51
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 387 364.08

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2014		
Chapitre	Budget Primitif		
024 PRODUITS DES CESSIONS	250.00		
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	134 541.44		
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	726 759.17		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	407.17		
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	584 457.68		
Total Recettes Réelles d'Investissement	1 446 415.46		
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	293 225.97		
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	22 642.02		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	214 707.51		
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	530 575.50		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 976 990.96		
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3 410 373.12		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 387 364.08		

M. Le Maire propose d'adopter le budget primitif 2014 tel qu'il vous est présenté et de voter les taux d'imposition de la fiscalité communale suivants :

Taxes	2013	2014					
	Taux	Base estimée	Taux	Produit	Variation Taux	Taux national 2012	Taux moyen département Nord 2012
Taxe d'habitation	22.04 %	1 524 000	22.04%	335 890	0.00 %	23.88 %	37.68 %
Foncier bâti	25.47 %	1 467 000	25.47%	373 645	0.00 %	20.11 %	25.62 %
Foncier Non 57.1 bâti	57.10 %	34 800	57.10%	19 871	0.00 %	48.94 %	54.64 %
			Total	729 406			I

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide d'adopter la présente délibération du Budget Primitif 2014 et le vote des taux d'imposition.

Pour: 16 Contre: 0

03 ne participant pas au vote : M. Randa Christian, M. Capelle Laurent, Mme Corbeaux Hélène

2) Subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer les conditions de versement des subventions aux associations locales.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- décide de verser les subventions aux associations communales sous réserve de la fourniture des documents suivants :
 - o bilan définitif de l'exercice N-1 et budget prévisionnel de l'exercice N, sur l'imprimé fourni par la collectivité
 - o rapport d'activité du dernier exercice et projets pour l'année à venir
 - o procès-verbaux des assemblées générales de l'année écoulée
 - o présentation du cahier de comptes
 - o copie des livrets et relevé de compte Décembre N-1
- précise qu'en ce qui concerne la subvention votée pour la classe d'intégration scolaire de l'école du centre de Ferrière La Grande, celle-ci sera versée au prorata du nombre d'élèves de Recquignies pris en charge par cette classe en raison de 50€ par enfant.

Pour: 16 Contre: 0

03 ne participant pas au vote : M. Randa Christian, M. Capelle Laurent, Mme Corbeaux Hélène

M

VII) DIVERS

1) Composition des commissions Municipales 2014

M. Le Maire présente à l'assemblée la composition des commissions municipales 2014.

Le Conseil municipal est clos à 20h45

M

Diffusion:

- Membres du conseil municipal
- Classeur Elus
- Mme Haution (2)
- Secrétariat de Direction
- Comptabilité
- Service technique
- Etat Civil
- Registre
- Affichage

Fait le 16.04.2014